

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N ° 57 / 7 avril 2010



MONSIEUR PLUS

Le verbe du TPG s'était fait rare sur son blog, et la consultation de Magellan 44 en était devenue tristounette. Rien depuis juin 2009 ! Surprise, voici coup sur coup deux articles en mars. La tonalité du premier, sur le déménagement de Nantes-Amendes, démontre qu'une carrière de commercial dans l'immobilier était tout à fait dans ses cordes. Mais surtout, le second proclame le « nouveau résultat historique » atteint en matière de production avant le 15/03 des comptes de gestion du secteur public local : 96,01% contre 95,45 % l'an dernier. Juste avant d'être soustrait à notre affection, et à notre admiration, par une retraite bien méritée, c'est l'apothéose d'une carrière exemplaire. En d'autres temps et en d'autres lieux, le camarade Jean-Loup Stakhanov aurait sûrement été fait Héros de l'Union Soviétique.

ATTENTION, TRAVAUX !

La rubrique d'Estuaire dédiée aux travaux immobiliers prévus à l'Hôtel des Finances de Saint-Nazaire restait désespérément vide. On sentait par contre une certaine agitation directionnelle, et les bruits de couloir allaient bon train.

C'est d'un mail d'un adjoint du SIP, adressé uniquement à la partie ex-DGI, que la confirmation est venue. La DSF étudie enfin la possibilité de déplacer l'ensemble des services durant les travaux de réhabilitation. C'est la demande formulée depuis le départ et répétée à chaque occasion par la CGT, pour des raisons de sécurité à assurer et de nuisances à éviter. Reste à transformer l'étude en décision.

Agitation également autour du tout nouveau SIP et de la campagne d'impôt sur le revenu qui débute en mai.

Et interrogation sur le pilotage du bidule, car c'est au travers d'éléments glanés dans diverses réunions plus ou moins informelles, tant côté ex-DGI que côté ex-DGCP, que nous avons eu vent du projet, confirmé depuis dans le mail précité : la partie recouvrement de l'ex-trésorerie déménagerait et serait éparpillée durant la campagne d'impôt sur le revenu pour agrandir l'accueil... dont on nous assurait depuis deux ans qu'il était suffisamment calibré !

L'idée a semble-t-il germé, telle une fulgurante évidence, dans la tête du DSF lors d'un récent passage dans les locaux. A moins que ce ne soit le spectre d'une queue bien visible (y compris de la presse) sur le trottoir qui pousse à agir.

Précision : personne n'a trouvé utile de demander au préalable aux collègues concerné-e-s si cela leur posait problème, ne serait-ce que dans l'organisation de leur travail, ni quelles étaient leurs contraintes en la matière.

SARKOZY GARDE LE BOUCLIER FISCAL



En 2008, 834 contribuables ont reçu en moyenne un chèque équivalent à 30 ans de SMIC, en application du bouclier fiscal.



LE CODE DES PENSIONS, C'EST AUSSI NOTRE STATUT

Les fonctionnaires titulaires relèvent du Code des pensions civiles et militaires.

Notre pension est une allocation « accordée aux fonctionnaires civils et militaires en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leur fonction » (Art L1 du Code des pensions civiles et militaires). C'est donc un engagement contracté par l'Etat dès le recrutement d'un fonctionnaire. C'est la contrepartie de ses obligations et des services qu'il a rendu à la nation. La pension prolonge le traitement, et c'est pourquoi elle est calculée sur le dernier indice détenu depuis au moins 6 mois. Le Code des pensions est donc totalement lié à notre statut, garant de notre indépendance.

Les pensions des fonctionnaires relèvent du budget de l'Etat, elles sont inscrites au grand livre de la dette publique et sont payées par le Trésor. Les « cotisations » mentionnées sur les fiches de paie sont en fait des retenues pour pension (art L61), et ne sont pas versées à une caisse mais reviennent au budget de l'Etat. L'inscription au grand livre de la dette publique constitue une garantie fondamentale : nos pensions ne dépendent pas de l'équilibre d'une caisse. Notre système de retraite n'est pas un système par répartition. Il n'est pas subordonné à l'équilibre entre actifs et inactifs. Il n'y a pas de caisse de retraites pour les fonctionnaires : en ce sens, il est absurde de parler de déficit du régime des fonctionnaires d'Etat.

Il existe par contre un déficit du budget de l'Etat que le gouvernement cherche à combler en supprimant des emplois, en freinant les salaires et en affaiblissant de manière drastique les services publics. Réduire les pensions est la prochaine étape.

Ce déficit ne trouve en rien son origine dans le montant des pensions des fonctionnaires. Il est le produit d'une politique toute entière orientée vers le soutien aux banques, aux grandes entreprises, aux actionnaires et aux hauts revenus : loi TEPA et son bouclier fiscal, exonérations de cotisations sociales et niches fiscales diverses, réduction des droits de succession, abaissement de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, etc... Le budget est en déficit parce que ce gouvernement a décidé de se passer de recettes fiscales, alors même qu'il fait allégeance au pacte de stabilité du traité de Maastricht.

C'est le chroniqueur du journal Le Monde (01/03) qui le relève : « Alors que la France est surveillée par la Commission européenne sur ses déficits publics et son endettement, le but de la réforme des retraites est aussi de donner un signal fort à Bruxelles et aux marchés ». Le journal patronal Les Echos ne dit pas autre chose dans son édition du 06/04 : « Enfin, ce serait un signal fort envoyé à Bruxelles »

Comme en Grèce, il faudrait tailler dans les dépenses publiques dont les pensions font partie pour donner des gages aux milieux d'affaires !

Hé bien, donnons un signal fort au gouvernement, à Bruxelles et aux marchés en mettant en échec leur intention de faire payer la crise aux salariés, et battons-nous pour

- le maintien du Code des pensions civiles et militaires
 - le maintien de l'âge de départ à 60 ans
 - le maintien du calcul sur les 6 derniers mois
 - l'intégration des primes dans le calcul
 - la suppression de la décote
 - l'amélioration des droits sociaux et familiaux (majoration de durée d'assurance, bonification pour enfants...).
- Battons nous avec les salariés du privé pour bâtir un système de retraites solidaire et de haut niveau.